Image not found or type unknown

société de recouvrement me reclame une dette de 2005

Par **laeticha**, le **16/10/2011** à **15:46**

une société de recouvrement (IJCOF)me réclame la somme de 2 500euros. Il s'agit d'une facture de location de voiture (AVIS)datant de 2005. Cette facture ne m'a jamais été envoyée et réclamée auparavant. Peut-il y avoit prescription pour ce genre de situation?

Par **Christophe MORHAN**, le **17/10/2011** à **19:30**

Vous leur demandez de vous transmettre le titre exécutoire rendu dans cette affaire, il est possible que cette dette soit prescrite.

prescription de 2 ans dans les litiges opposant un professionnel à un consommateur.

Par **laeticha**, le **17/10/2011** à **19:36**

Merci pour réponse!!!

mais qu'est qu'un titre exécutoire et que va t-il m'apporter?
Je dois le demander à la société de recouvrement ou au créancier?

Merci d'avance pour vos précieux renseignements.

Par **TITI74**, le **03/11/2011** à **14:37**

Un titre exécutoire est un jugement qui vous condamnerait au paiement de cette somme.

Ecrivez à cette Société de recouvrement, par lettre RAR, en leur demandant de vous justifier de l'existence de ce titre exécutoire rendu à votre encontre.

A priori, si cette facture date de 2005: elle est prescrite.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés